

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-09-29-016**

**Séance du 29 septembre 2022**

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, François CREVOLA donne procuration à Anne FABIANO, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration, Maryse PACCARD donne procuration Christiane GUERRERO, Inès DUBOIS donne procuration à Laurence RAVEROT, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

**ABSENTS** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Karine GARNIER

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 8

**Objet** : Demande de subvention pour la restauration des archives municipales anciennes - programmation 2022

Madame la Maire rappelle que la Commune de Montluel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de restauration de ses archives historiques. Un projet de restauration est prévu en 2022 en vue de la stabilisation de 15 registres de délibérations couvrant la période 1790 à 1804.

Afin de mettre en œuvre cette restauration, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Départemental de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

Sources	Libellés	Montants en € H.T.	Taux
Fonds propres	Autofinancement	1 405,00	26,1 %
Conseil départemental Ain		2 250,00	41,6 %
DRAC		1 750,00	32,3 %
Total H.T.		5 405,00	100 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER l'opération de restauration des archives historiques au titre de l'année 2022 ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20220929-2022-09-29-016-DE  
Anne FABIANO-CONTIGLIANI  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022